

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 485 905**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 80 14876**

(54) Sac de couchage.

(51) Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>) A 47 G 9/08.

(22) Date de dépôt..... 1<sup>er</sup> juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 8-1-1982.

(71) Déposant : ETABLISSEMENT TOPIOL FRERES ET CIE, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Walter Cecchinel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,  
Le Britannia, Tour C, 20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

L'invention a pour objet un sac de couchage.

Quels que soient leur matière de rembourrage et leur mode de confection, les sacs de couchage comportent généralement à la périphérie de leur ouverture, c'est-à-dire côté tête, un cordon permettant de les resserrer pour maintenir au mieux le dormeur à l'abri du froid. C'est donc ainsi que dans la plupart des cas, c'est-à-dire pour les sacs ayant à l'état plan une forme générale rectangulaire, le cordon de serrage se trouve situé au-dessus des épaules et permet ainsi de resserrer le sac autour du cou.

Par contre, dans le cas de certains sacs, notamment ceux utilisés en haute montagne et, de façon plus générale, dans les régions froides, il est bien connu de donner au sac une forme dite de "sarcophage" et de le munir d'un cordon permettant de le resserrer alors autour du visage. Il y a cependant des circonstances dans lesquelles la partie supérieure du sac, c'est-à-dire celle formant cagoule, n'est pas indispensable et où l'utilisateur préférerait alors pouvoir resserrer son sac au-dessus des épaules.

Il y a donc lacune car :

- ou bien la cagoule est utilisée et le sac ne peut alors être resserré qu'autour du visage, et par conséquent de façon complète,

- ou bien le sac est utilisé avec la cagoule, et si elle n'est pas resserrée par son cordon, le sac n'est pas du tout resserré autour de l'utilisateur;

- ou bien encore le sac est utilisé sans la cagoule, et là encore il ne peut nullement être resserré, même pas au-dessus des épaules.

L'invention pallie cette lacune. Elle a pour objet, à cet effet, un sac de couchage du type "sarcophage", dans lequel sont groupés deux cordons de serrage disposés, l'un à la périphérie de son ouverture et s'étendant ainsi le long du bord de la cagoule, et l'autre transversalement au niveau de la plus grande largeur du sac, c'est-à-dire au-dessus des épaules. Ces deux cordons peuvent être utilisés soit l'un, soit l'autre, suivant

que l'utilisateur utilise ou non la cagoule; mais ils peuvent aussi être employés à la fois l'un et l'autre, par exemple pour resserrer davantage la cagoule ou, au contraire, davantage au-dessus des épaules, ou inversement.

5 L'invention sera bien comprise d'ailleurs à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce sac de couchage :

Figure 1 en est une vue en plan, et

10 Figure 2 en est, à plus grande échelle, une vue en coupe suivant 2-2 de figure 1.

Dans ce dessin, 1 désigne le sac qui est constitué en un textile de nature quelconque et est rembourré par un matériau de nature également quelconque et, comme cela est 15 connu en soi, ce sac se prolonge vers le haut par une cagoule 2 qui délimite l'ouverture 3 permettant à l'utilisateur de s'introduire dans le sac.

Conformément à l'invention, ce sac est équipé de deux cordons de serrage, respectivement 4 et 5. Celui 4 est 20 placé dans une gaine située à la périphérie de l'ouverture 3 et celui 5 est placé dans une gaine 7 qui, comme le montre la figure 2, est rapportée par couture en 8 sur la face interne du sac, dans une zone correspondant à la partie de plus grande largeur du sac, c'est-à-dire celle 25 située au-dessus des épaules de l'utilisateur. Cette gaine 7 est garnie d'un matériau de rembourrage 9, identique ou différent de celui 10 utilisé pour le sac lui-même 1 et pour sa cagoule 2.

Comme on le conçoit, il est possible, grâce aux deux 30 cordons 4 et 5, soit de resserrer le sac, plus précisément sa cagoule 2, autour du visage de l'utilisateur, soit de resserrer le sac au-dessus des épaules, c'est-à-dire sensiblement autour du cou; mais il est évident aussi qu'il est possible d'utiliser simultanément les deux cordons 4 et 35 5, par exemple pour obtenir un serrage assez intense dans une zone et un serrage moins intense dans l'autre zone.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la

seule forme d'exécution de ce sac de couchage qui a été ci-dessus indiquée à titre d'exemple; elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation.

REVENDICATION

Sac de couchage, du type de ceux comportant une cagoule, caractérisé en ce qu'il comporte deux cordons de serrage (4, 5) disposés, l'un (4) à la périphérie de son ouverture et s'étendant ainsi le long du bord de la cagoule, et l'autre (5) transversalement au niveau de la plus grande largeur du sac, c'est-à-dire au-dessus des épaules.

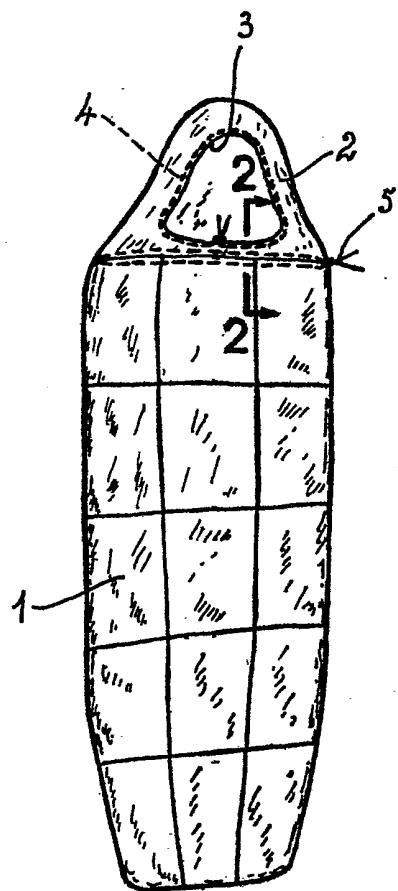


FIG. 1

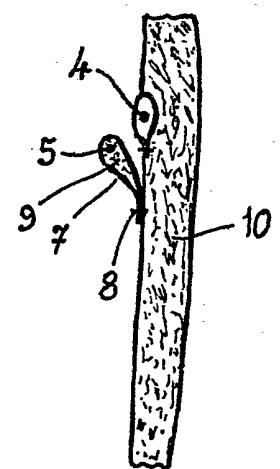


FIG. 2